

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/S.RU/ 53 /2025

Jijel le : 26 02 2025

2^{ieme} -MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOULDJEDRI ZAHREDDINE** représentée par son gérant

Mr **BOULDJEDRI ZAHREDDINE**, sis à **ZAHER - EL MILIA**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° : 74/AT/DO JIJEL/SDT/DRA/2024
- ODS de démarrage des travaux : 51 du 17.02.2025
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MEHARKA2.**
- date d'ouverture : 25.03.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la **1iere Mise en Demeure daté le 16.04.2025**
- Absence non justifiable
- Taux de rendement trop faible
- Négligences des engagements contractuels

10. De ce fait, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure, prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel

BEY Lamine



Le Directeur
ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane